

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

#### Arrêté du 5 janvier 2026 fixant au titre de l'année 2026 le nombre de postes offerts au concours externe et au concours interne de recrutement de professeurs de sport

NOR : SPOH2536342A

La ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 351-1 ;

Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe et du concours interne de recrutement de professeurs de sport,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2026, aux concours pour le recrutement de professeurs de sport est fixé à 33, répartis ainsi qu'il suit :

- concours externe, option conseiller d'animation sportive : 15 ;
- concours interne, option conseiller d'animation sportive : 3 ;
- concours externe, option conseiller technique sportif :
  - athlétisme : 1 ;
  - aviron : 1 ;
  - badminton : 1 ;
  - boxe : 1 ;
  - cyclisme : 1 ;
  - handball : 2 ;
  - judo : 1 ;
  - natation : 2 ;
  - rugby à 15 : 3 ;
  - tennis : 2.

**Art. 2.** – En outre, 4 postes sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique.

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 janvier 2026.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur général des ressources humaines,*  
C. GEHIN